

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGWEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

Le sept juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de MELGWEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, maire.

Présents : Alexandra ANDRE-BABUSIAUX, Laurent BAUR, Sophie CABON, Bertrand CLEQUIN, Christelle CORBEL, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Christelle EVENOU, Frédéric FLAO, Sylvie FURIC, Ludivine GOURLAOUEN, Marc HERLEDAN, Gaëlle KERIBIN, Iwan KERVADEC, Dylan LE CORRE, Stéphanie LE NOC, Julien PENVEN, Marc POMMIER, Gildas PRIGENT, Yvon TANNE, Nicole TREGUIER

Procurations : Christophe MARREC a donné procuration à Christelle CORBEL, Morgane CARIOU a donné procuration à Stéphanie LE NOC.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers votants : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

Sylvie FURIC a été nommée secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/42

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ECOLE DES FILLES

RAPPORTEUR : Bertrand CLEQUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable réalisés par la Communauté de Communes (CCA) sur la rue de l'École des Filles et l'enfouissement des réseaux électriques et de télécom ;

Considérant qu'il convient désormais de procéder à un réaménagement complet de cette voie afin d'améliorer la sécurité des déplacements, le cadre de vie et le partage de l'espace public ;

Considérant que la commune est accompagnée par le cabinet B3i pour la conception et le suivi de cette opération ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE le lancement du programme d'aménagement de la rue de l'école des filles qui comprendra notamment:

- la création de cheminements piétons sécurisés et accessibles ;
- l'aménagement de places de stationnement ;
- la réalisation d'aménagements paysagers contribuant à l'embellissement de la rue ;

- la mise en œuvre de dispositifs destinés à réduire la vitesse des véhicules et à sécuriser les déplacements, sur l'ensemble du secteur compris entre le lotissement de la rue du Parc et le rond-point de l'église.

VALIDE l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération estimée à 431 340€ TTC :

- 16 680€ TTC de frais d'études pour le cabinet B3I
- 414 660€ TTC d'estimation pour les travaux.

AUTORISE Madame La Maire à engager toutes les études nécessaires, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (État, Région, Département, Agence Nationale du Sport et tout autre organisme susceptible d'accompagner ce projet), à lancer les procédures de consultation des entreprises conformément à la réglementation en vigueur et à signer tous les actes afférents à cette opération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire
Catherine ESVANT

